

séminaire de Québec, et par MM. De Meurs, Bézard, Fermanel, Gazil et Lambert, pour celui de Paris. M. Henri de Bernières fut nommé le premier, supérieur, M. Louis Ango Des Maizerets, assistant, et M. Jean Dudouyt, procureur. Le contrôle illimité donné par cet acte d'union au séminaire de Paris sur celui de Québec fut néanmoins mitigé par un acte passé le 6 juin 1682, qui permettait aux messieurs du séminaire de Québec de choisir leur supérieur, et d'acquérir des propriétés sans avoir obtenu au préalable la sanction du séminaire de Paris, auquel cependant il fallait faire rapport de la nécessité de l'acquisition, et transmettre le compte des dépenses.

C'est en 1674 que Québec fut érigé en évêché, et que par l'influence de Mgr de Laval, certains biens ecclésiastiques furent réservés au bénéfice du séminaire, ce dont on trouve les détails dans la lettre de M. Tremblay. L'évêque renouvela l'acte d'union dans tous les termes conférant au séminaire de Paris l'autorité sur celui de Québec, termes qui, comme je viens de le dire, furent si considérablement modifiés par l'acte de 1682.

La lettre que M. Dudouyt, procureur du séminaire, adressait à l'évêque en 1677, et qui est reproduite dans le rapport sur les archives pour l'année 1885, fait voir en quels termes ils étaient, et offre une preuve évidente des relations amicales qui existaient entre l'évêque et le séminaire. Lorsqu'il s'agit de nommer un successeur à Mgr. de Laval, M. Dudouyt, dans une lettre à Sa Grandeur (dont copie se trouve dans les archives), commencée le 28 mars 1684, et continuée ensuite par intervalles, trace le caractère de l'abbé de Saint-Valier, dans cette partie de sa lettre portant la date du 14 mai, et expose les raisons pour et contre son élévation à cette dignité. Cette partie de la lettre qui se rapporte à l'évêque de Saint-Valier est digne d'intérêt; c'est pourquoi je la reproduis en entier, avec son épellation et sa ponctuation originales, en en donnant la traduction dans une note :

“ Comme il serait à desirer que le Roy voulust vous accorder un coadiuteur qui fust propre pour maintenir le bien que vous avés estably et conserver l'union dans leglise du Canada nous avons examiné sur qui on pourroit jetter les yeux pour cet effet. Ca esté a loccasion que nous a fait le pere le Vallois touchant Monsieur l'abbé de Saint Vallier dont voicy les qualités pour et contre. Il est de naissance considerable. Il a du bien il est aumosnier du Roy qui a beaucoup destime pour luy il est dun parfait exemple a la cour ou il travaille avec édification il est jeune est capable il a beaucoup de zele et de ferveur il est austere pour luy mesme. On le veust faire Evesque en france mais il sen defend autant quil peut il a demeuré les six derniers mois avant pasques au Seminaire de St. Sulpice ou il a fort édifié, le pere le Valois est son directeur et luy a fait faire ses retraittes Cest lui qui a eu la pensée quil seroit propre pour le Canada et qui luy en a parlé, il a dit que pour eviter estre Evesque en france il consentiroit plustost de lestre en Canada et quil voudroit demeurer vostre coadiuteur tant que vous vivriés ; on croit que lestime que le Roy a pour luy feroit quil agereroit la chose.

“ Les raisons qui nous ont paru contraire quil a un zele un peu trop ardant soit pour sa propre perfection soit pour y porter les autres. quil n'a pas encorre beaucoup d'experience étant jeune, quil est austere quil a raport et liaison avec Monsieur de Grenoble ce qui fait crainde quil ne soit ataché a sa personne et a ses sentimens qui